

République et canton de Genève



Commune d'Anières

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Législature 2020-2025**

**Séance ordinaire du mardi 18 mars 2025**

Salle du Conseil

**Procès-verbal**

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PÉCAUT - +A	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Stéphanie BARON LEVRAT - EPA	Présidente	
Éric WEHRLI - LC	Vice-Président	
Marina RUBIERA	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Corinne ALHANKO-BAUER - PLR		Guv MUSY - EPA	
Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Anita PORDES - PLR	
Meret BLANC-ODERMATT - PLR	<i>Excusée</i>	Giuseppe RICCIUTI - PLR	
Pierre-Yves DECHEVRENS - LC	<i>Excusé</i>	Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Caroline DOMBRE - EPA		Alexandre SOUCAS - EPA	
Philippe GAILLARD - EPA		Claire THIBAUT-BULLIARD - PLR	
Yves GUBELMANN - PLR		Onur VON BURG - EPA	
Nicole IMHOF - LC			

Administratif : Mme Alexandra DERUAZ, secrétaire générale, et Mme Marina RUBIERA, secrétaire du bureau du CM

Excusé(e)s : Mme Meret BLANC-ODERMATT et M. Pierre-Yves DECHEVRENS.

Public : 2



**Ordre du jour :**

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 18 février 2025.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions.**
  - a) Rapport de l'association Communes-école. Séance du 13 novembre 2024.**
- 5. Projet(s) de délibération(s).**
- 6. Projet(s) de motion(s).**
- 7. Projet(s) de résolution(s).**
- 8. Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).**
- 9. Communication(s) du Maire et des Adjoint(s).**
- 10. Question(s) écrite(s) ou orale(s).**



Mme Stéphanie BARON-LEVRAT, ci-après « Mme la Présidente », ouvre la séance à 20h00 et salue l'Assemblée ainsi que le public.

Mme la Présidente excuse l'absence de Mme Meret BLANC-ODERMATT et de M. Pierre-Yves DECHEVRENS.

Mme la Présidente propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 18 février 2025.

### **Point 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2025**

Mme la Présidente cède la parole à Mme Nicole IMHOF.

Mme Nicole IMHOF signale que quelques fautes de frappe se sont glissées dans le PV.

**Le procès-verbal de la séance du mardi 18 février 2025 est adopté à l'unanimité, avec les corrections demandées par Mme Nicole IMHOF et remerciements à son auteure.**

Mme la Présidente propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation de l'ordre du jour.

### **Point 2 – Discussion et approbation de l'ordre du jour**

**Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour à l'unanimité.**

\*\*\*

Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

### **Point 3 - Communications du bureau**

Mme la Présidente donne lecture de la communication suivante :

- *Invitation à la course pédestre de Bernex « A travers le Coteau » 46<sup>e</sup> édition du samedi 12 avril 2025 à 16h15 – invitation adressée aux Conseillers.  
Programme détaillé disponible sur le site internet : [www.coursebernex.com](http://www.coursebernex.com) via lequel il sera possible de s'inscrire dès à présent.*

*L'invitation sera publiée sur CMNet.*

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

### **Point 4 - Rapports des commissions**

Mme la Présidente passe la parole à Mme Nicole IMHOF, Représentante pour la Commune au sein de l'Association Communes-école, pour la lecture du rapport de l'Association Communes-école.

- a) Rapport de l'Association Communes-école. Séance du 13 novembre 2024.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie Mme Nicole IMHOF pour son rapport.



## Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

### Point 5 – Projets de délibérations

Pas de projet de délibération.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit les projets de motions.

### Point 6 – Projets de motions.

Pas de projet de motion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit les projets de résolutions.

### Point 7 – Projet(s) de résolution(s)

Pas de projet de résolution.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, soit les propositions du Maire et des Adjoints.

### Point 8 – Propositions du Maire et des Adjoints

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire n'a pas de propositions.

\*\*\*

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de propositions.

\*\*\*

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de propositions.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjoints.



## Point 9 – Communications du Maire et des Adjointes

Mme la Présidente cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire donne lecture de la communication suivante :

### Accident route d'Hermance

« Comme je vous l'ai écrit le 7 mars, trois jours après le terrible accident survenu à la route d'Hermance, à la hauteur du 269, cet événement a suscité nombre d'interventions des habitants auprès de l'Exécutif.

Je pense tout d'abord à la victime et à sa famille. Je n'ai pas de nouvelles sur son état de santé depuis que j'ai contacté la police peu après cet accident. J'ai recontacté ce jour la police qui n'a pas pu m'en dire plus. L'Exécutif et moi-même espérons sincèrement que la victime pourra se rétablir sans dommages majeurs.

Les informations en ma possession sur le déroulement des faits sont également inchangées : La brigade routière doit effectuer la reconstitution de l'accident à l'aide des relevés numériques pris sur les lieux, les recouper avec l'analyse comprenant les témoignages, les relevés, etc.

L'article publié en ligne le jour même de l'accident par la Tribune de Genève laissait entendre que la Commune ne se serait pas préoccupée de la dangerosité dans ce secteur.

Cette allégation est absolument fausse.

Même si la sécurité routière sur la route d'Hermance est de compétence cantonale, puisqu'il s'agit d'une voirie cantonale, la Commune a agi, depuis 2020, via la révision de son Plan Directeur communal (PDCom). Elle a en effet identifié plusieurs zones à améliorer en lien avec la sécurité routière et proposé des aménagements. Il s'agit principalement des actions suivantes, sur des emplacements localisés lors de l'étude réalisée par des ingénieurs en mobilité, le long de la route d'Hermance :

- 1) Sécuriser l'ensemble des traversées piétonnes sur la route d'Hermance.
- 2) Aménager le carrefour rue de l'Ancien-Lavoir / route d'Hermance avec un seuil vertical de ralentissement.
- 3) Limiter le régime de vitesse à 30km/h sur la route d'Hermance entre les rues de l'Aspergière et de l'Ancien-Lavoir.

L'Office cantonal des transports (OCT) n'a pas jugé favorablement ces propositions d'amélioration de la sécurité routière.

Comme nous l'avons signalé au service du Département qui gère les PDCom, nous ne pouvons que regretter amèrement que nos propositions d'aménagement pour sécuriser l'insertion des véhicules venant de la rue de l'Ancien-Lavoir sur la route d'Hermance n'aient pas été acceptées. Ces aménagements n'auraient peut-être pas empêché un accident mais en auraient certainement diminué les risques et les conséquences.

La semaine dernière j'ai écrit à M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat en charge du Département des mobilités et de la sécurité, pour lui faire part de notre vif mécontentement et exiger des mesures de sécurisation d'urgence ainsi que la tenue rapide d'une séance de travail pour faire avancer significativement ce dossier.

J'ajoute que la police municipale nous a confirmé une présence régulière le long de la route d'Hermance, en particulier au niveau des arrêts de bus, là où une ligne continue interdit le dépassement. Elle redouble de vigilance particulièrement à l'arrêt de bus « Marguerite » nous a-t-elle confirmé.

Depuis cet accident, plusieurs administrés ont contacté la Mairie en demandant que des mesures soient prises. Ces administrés ont été accueillis à la Mairie pour de longs échanges. L'Exécutif a répondu également à plusieurs courriels et a eu l'opportunité de rencontrer un Aniénois, spécialiste des questions de sécurité routière qui a confirmé le bien-fondé des propositions soumises au canton.

Par ailleurs, d'autres sujets de préoccupation en lien avec la sécurité routière le long de la route d'Hermance sont en cours d'étude depuis le début de l'année passée ou en préparation. Il s'agit,



entre autres, du carrefour entre le chemin du Nant-d'Aisy et la route d'Hermance et la sécurisation du bord de la route à la hauteur du chemin Marguerite.

Je profiterai également d'insister sur ces différents points lors de notre rencontre avec les autorités cantonales. »

\*\*\*

Mme la Présidente cède la parole à Mme Caroline DOMBRE qui s'exprime au sujet de la sécurité routière de la Commune et, comme déjà relevé au cours de plusieurs séances du Conseil municipal, évoque la dangerosité de la traversée de la route de Thonon au niveau de la douane.

Tout en s'agissant d'un dossier en cours, étant donné que M. le Maire a insisté au sujet de la sécurité routière sur la route d'Hermance, Mme Caroline DOMBRE jugerait pertinent d'insister également pour faire avancer le dossier de la traversée sur la route de Thonon. Bien que des aménagements déjà présentés en commission Assainissement soient prévus, Mme Caroline DOMBRE constate que pour l'instant il n'y a rien de concret.

M. le Maire répond que deux projets sont en cours : le premier sur la Route de Thonon à la hauteur de la douane et le deuxième sur la route de Veigy, lui aussi à la hauteur de la douane.

Le projet sur la route de Veigy a avancé plus rapidement ; les autorisations de construire ont été émises et M. le Maire a signé le bon de commande pour la participation relative aux frais de la Commune. Les travaux vont donc commencer rapidement.

Le projet sur la route de Thonon avance également ; M. le Maire devrait recevoir le bon de commande très prochainement.

En toute circonstance, ces deux points seront abordés par M. le Maire lors de la rencontre avec les autorités cantonales.

\*\*\*

Mme la Présidente cède la parole à Mme Claire THIBAUT-BULLIARD qui demande si la Commune a travaillé sur l'installation des visispeed, afin de sensibiliser les conducteurs à la vitesse, ce sujet ayant déjà fait l'objet de plusieurs discussions au Conseil municipal.

M. le Maire affirme que les discussions relatives à la route d'Hermance ne se limitent pas à la seule installation des visispeed.

Les demandes qui seront adressées au canton concerneront plusieurs mesures qui, jusqu'à présent, ont fait l'objet d'un refus.

Dans un premier temps la Commune souhaite que des mesures provisoires soient prises pour demander, par la suite, que d'autres mesures soient adoptées.

Parmi celles-ci M. le Maire cite les feux sur demande, comme ceux installés pour la traversée de Corsier.

Cela concerne l'Ancien-Lavoir et la route d'Hermance, ainsi que le Nant-d'Aisy ; la giration pour les véhicules qui sortent représente un danger qui avait été identifié par la Commune. Le canton avait exprimé son accord pour l'intervention de la Commune, à l'exception de la parcelle cantonale.

M. le Maire précise que parmi les traversées qui ont été identifiées comme étant dangereuses, la plus redoutable est celle où a eu lieu l'accident, suivie par la traversée en correspondance de l'arrêt de bus Nant-d'Aisy. M. le Maire rappelle que la route d'Hermance est une des routes les plus dangereuses du canton.

Un projet d'élargissement de la route d'Hermance, ainsi que des réservations sur les parcelles en amont de celle-ci, avait été prévu déjà en 1959 mais n'a jamais abouti.

M. le Maire indique que ce projet sera évoqué lors des discussions avec le canton.

\*\*\*



Mme la Présidente cède la parole à Mme Denyse BARBEZAT FORNI qui revient sur le sujet de la route de Thonon pour préciser que depuis plus de quinze ans elle a relevé le problème relatif à la traversée de la route de Thonon à la douane d'Anières.

Elle rappelle que les douanes se traversent à 20 km/h, bien que la vitesse des utilisateurs soit nettement supérieure. Ces derniers sont toutefois censés connaître les règles de vitesse, raison pour laquelle le panneau de limitation de la vitesse à 20 km/h ne peut pas être posé.

Mme Denyse BARBEZAT FORNI souligne le manque de passages piétons, malgré la présence de deux arrêts de bus.

Les personnes qui se rendent à Anières depuis la ville et souhaitent traverser la route pour prendre la route de l'Hospice le font à leur risque et péril car il n'y a pas de passages piétons sur la route qui se traverse plutôt à 60 km/h et pas à 20 km/h.

Mme Denyse BARBEZAT FORNI regrette que ce problème n'ait pas été abordé auparavant ; de surcroît, elle ignore quand il le sera. M. le Maire a parlé d'un bon de commande, qui n'a pas encore été signé. Mme Denyse BARBEZAT FORNI évoque ensuite la présence d'un dos d'âne à la traversée de la douane d'Hermance, et se demande pourquoi à Anières rien n'a été fait, bien que la traversée soit beaucoup plus dangereuse que celle de la route d'Hermance à Hermance.

Elle rappelle qu'elle a vu une dame passer avec un cabas et un enfant traverser la route en courant car il n'y a pas d'autres possibilités. Elle trouve que cela est irrespectueux et très dangereux, puis réitère que ce problème fait l'objet de discussions depuis au moins quinze ans.

Mme Denyse BARBEZAT FORNI évoque ensuite la traversée de Bassy où un radar a été posé un vendredi soir pour être ensuite enlevé le lundi matin, le temps d'un week-end et lorsqu'il n'y a pas ou peu de trafic. Il s'agissait d'une immense boîte visible depuis très loin.

Des mesures avaient été évoquées mais pour l'instant rien n'a été mis en place. Mme Denyse BARBEZAT FORNI souhaite connaître l'avancement du dossier de la traversée de Bassy qui devrait se faire à 50 km/h alors qu'actuellement elle se fait extrêmement vite.

M. le Maire répond au sujet de la douane en précisant que le bon de commande mentionné se réfère à la douane sur la route de Veigy et pas à la douane sur la route de Thonon.

Il ajoute que le projet de la douane arrive à bout touchant et les mesures qui seront adoptées ont déjà été validées.

Un dos d'âne ne pouvait pas être envisagé car cela est incompatible avec les bus articulés. Il y aura un surélévement sur une certaine longueur de la route, suivi par un rabaissement. M. le Maire mentionne également un rétrécissement et un passage piéton.

Plusieurs mesures sont donc prévues, alors qu'à Hermance une seule mesure a été adoptée.

Par ailleurs, la Commune a dû se confronter à plusieurs départements ainsi qu'aux transports publics, à l'association HAU (Handicap Architecture Urbanisme) et à la Confédération.

En ce qui concerne la traversée de Bassy M. le Maire répond que des contrôles de vitesse ont déjà été effectués et vont continuer.

M. le Maire interviendra auprès de la Cheffe de la Police pour demander que des contrôles de la vitesse soient effectués également en semaine.

\*\*\*

Mme la Présidente cède la parole à M. Yves GUBELMANN qui demande si l'autorisation déposée par la Commune au sujet de la douane, en correspondance de la route de Thonon, est déjà entrée en force.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH répond que la demande est actuellement en instruction ; la Commune a donné son préavis et la demande doit encore passer par tous les services.

\*\*\*



M. Yves GUBELMANN fait part de ses préoccupations au sujet de la route de Chevrens et confirme que les usagers circulent à 80 km/h ou plus et cela même de jour.  
Il demande si des chicanes provisoires peuvent être installées.

M. le Maire répond qu'une étude concernant les chicanes est en cours et le sujet a déjà été abordé en commission.

\*\*\*

Mme la Présidente cède la parole à M. Guy MUSY qui souhaite en premier lieu remercier M. le Maire pour tout le travail qui a été effectué par la Commune et pour son intervention très claire.

M. Guy MUSY revient sur les mesures d'aménagement en matière de sécurité routière citées par M. le Maire et ajoute que, selon lui, cela ne suffit pas ; bien que les contrôles radar soient très utiles, les contrôles avec des policiers sur place seraient également nécessaires.

M. Guy MUSY a également constaté l'absence de contrôles sur la route d'Hermance depuis très longtemps.

Malgré les lignes blanches les bus se font dépasser tous les matins. La présence de policiers municipaux a été constatée, bien que cela ne soit pas leur rôle, alors que la police cantonale n'effectue pas de contrôles.

M. Guy MUSY demande si la Commune peut interpeller l'Etat au sujet des contrôles car c'est par le biais de la répression qu'aujourd'hui on obtient des résultats. Certains Pays ont choisi la répression et la sécurité routière est bien meilleure.

M. le Maire répond que, suite à l'accident survenu à la route d'Hermance, il a demandé une présence régulière de la part de la police municipale. Cette dernière a ensuite effectué plusieurs contrôles aux arrêts de bus et d'autres contrôles sont prévus.

Des mesures seront demandées à la police, telles que la répression et la mise en place de systèmes permettant de détecter et amender les dépassements, bien que cela n'existe pas encore sur le canton de Genève.

En cas d'acceptation desdites mesures de la part du canton, les utilisateurs seront bien entendu informés.

\*\*\*

Mme la Présidente passe à nouveau la parole à M. le Maire qui souhaite communiquer aux conseillers les réponses suivantes, concernant les communications des séances passées :

#### Parking :

« Pour faire suite aux interventions de MM. Eric WEHRLI et M. Jean-Luc RICHARDET lors du dernier Conseil municipal relatives à la politique de stationnement dans les parkings communaux, je vous informe que :

La tarification est en cours de modification comme suit pour nos trois parkings souterrains communaux :

- gratuité pour les véhicules deux-roues motorisés ;
- baisse du tarif de nuit à 0.70CHF/heure (toujours de 19h00 à 08h00) ;
- gratuité les dimanches et jours fériés ;
- création d'un tarif journalier pour une durée de 24h à Chf. 16.00.

Cette nouvelle tarification sera applicable lorsque les publications de l'enquête publique et de l'arrêté seront closes, soit d'ici un mois et demi.

*correction  
de l'ordre de la  
séance  
du 15.04.25*



A cette occasion, nous modifierons les panneaux situés dans les parkings afin qu'ils indiquent plus clairement : les prix, l'obligation d'enregistrer son numéro de plaques pour bénéficier de deux heures gratuites et l'emplacement des horodateurs.

- S'agissant des modes de paiement, les usagers peuvent payer via l'application Prestopark ou par carte et en espèces aux horodateurs. L'utilisation de Twint n'est pour l'heure pas possible car cette application a une exclusivité avec une société concurrente à Prestopark. »

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente invite M. le Maire à continuer avec une dernière communication.

\*\*\*

#### Parc à chiens :

« Pour terminer un petit message pour les amis des chiens que je sais nombreux à Anières et dans cet hémicycle.

Le service Parcs et Voirie a réalisé des cheminements dans le parc à chiens avec des matières végétales broyées.

Ces cheminements sont esthétiques et permettent aux utilisateurs de moins se salir en cas de pluie.

Je rappelle que ce parc à chiens est en zone forestière et qu'il est interdit d'y entreprendre des travaux plus lourds, incluant le grattage du sol qui risque d'abîmer les racines des arbres. »

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Luc RICHARDET qui remercie M. le Maire de cette action au nom de tous ceux qui fréquentent le parc à chiens.

Il estime que la formule adoptée est bonne car il s'était renseigné à ce sujet afin d'intervenir ce soir mais entre-temps la Commune a agi.

Le parc à chiens a été aménagé il y a 25 ans avec des cheminements en matériau du Salève, ce qui a provoqué une gêne certaine entre le service des forêts et la Commune. M. Jean-Luc RICHARDET estime que l'aménagement est satisfaisant et souhaiterait qu'un petit banc soit ajouté.

\*\*\*

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de communications.

\*\*\*

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT.

M. l'Adjoint informe l'audience d'une décision de la commission sociale qui le rend très fier car elle va dans le sens où la Commune souhaite aller depuis quelques années : amener la culture dans la Commune.

Il annonce avec fierté le partenariat entre la Commune et le Festival du Bois de la Bâtie pour le mois de septembre. Une compagnie de cirque sera sur place pendant 10 jours et pour 6 représentations, ce qui devrait se traduire par une affluence de 1'800 personnes sous le chapiteau. Pour des raisons techniques, la manifestation aura lieu à l'Hospice.

M. Pascal PECAUT souligne qu'il s'agit d'une belle prestation et remercie M. Olivier LORENZI qui a rejoint l'administration de la Mairie depuis quelques temps et travaille aux manifestations pour amener de beaux projets culturels à Anières.

Mme la Présidente remercie M. l'Adjoint et demande le nom de la compagnie de cirque qui sera sur Anières. M. l'Adjoint répond qu'il s'agit du cirque Trottola avec son spectacle Strano.



Les renseignements seront disponibles sur CMNet.

Mme la Présidente remercie M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au point 10 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

#### Point 10 – Questions écrites et orales

Mme la Présidente passe la parole à M. Yves GUBELMANN qui souhaite remercier M. le Maire et les personnes de la Commune qui s'en sont chargées.

Il a remarqué la présence d'une barrière qui avait été demandée depuis longtemps, délimitant l'accès à la route de la Côte-d'Or avec interdiction 24/24 et 7/7 toute l'année à la circulation des véhicules motorisés.

M. Yves GUBELMANN espère que les usagers de la route ainsi que les agriculteurs vont jouer le jeu. Il suggère la pose de barrières également sur les autres chemins qui sont interdits les samedis et/ou dimanches et/ou jours fériés, afin que les promeneurs qui se rendent au parc à chiens puissent marcher sans le risque de se faire écraser.

\*\*\*

Mme la Présidente passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI qui a lu dans la presse que la commune de Meinier a perdu Chf. 500'000.- avec la baisse d'impôt décidée par le canton. « *Une réduction de recettes fiscales qui fait globalement mal aux petites communes* », selon la Tribune de Genève.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande à M. le Maire quel est l'impact pour la commune d'Anières sur cette diminution d'impôt en termes de recettes fiscales.

M. le Maire indique que toutes les communes sont concernées et l'impact pour Anières est conséquent.

Mme Alexandra DERUAZ prend la parole pour informer que, sous toute réserve, le chiffre serait de l'ordre de Chf. 1'000'000.

M. Yves GUBELMANN ajoute que lors de l'évènement du PLR au Domaine des Champs-Lingot auquel était invitée Mme FONTANET, cette dernière a très clairement répondu qu'il n'y aurait pas d'impact réel puisque cette baisse serait compensée par d'autres effets de levier sur la fiscalité de la Commune.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande à M. Yves GUBELMANN des précisions concernant son intervention et souhaite savoir quels sont les autres leviers évoqués.

M. Yves GUBELMANN répond qu'il n'est pas à connaissance de ces précisions, qui n'ont pas été fournies par Mme FONTANET.

\*\*\*

Mme la Présidente cède la parole à Mme Claire THIBAUT-BULLIARD qui s'exprime au sujet de la nouvelle interface du CMNet et demande si une prochaine étape est prévue, à savoir une évolution par rapport à la gestion documentaire. Elle souhaite savoir si un travail va être mené au sujet de la gestion des données car elle constate qu'il est un peu compliqué de trouver des documents avec cet outil.

M. le Maire répond que le SIACG effectue des améliorations constantes pour l'informatique.



Commune d'Anières

La Commune, pour sa part, effectue actuellement un grand travail d'archivage électronique qui mènera vers une amélioration certaine. Plus de détails pourront être fournis dans le futur.

Mme la Présidente passe la parole à M. Yves GUBELMANN qui rebondit sur la réponse de M. le Maire et demande si la difficulté pour la Commune est liée aux noms attribués aux fichiers.

M. le Maire confirme et répond que la Commune a engagé un archiviste, aussi bien pour le traitement des documents papier que pour le numérique.

\*\*\*

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente souhaite terminer en remerciant l'administration et l'Exécutif pour l'organisation de la journée à Lyon, à laquelle elle n'a malheureusement pas pu participer pour des raisons professionnelles.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 20:38.

---

**La Présidente du Conseil municipal :**

**Un Conseiller municipal :**

**La secrétaire du Conseil municipal :**



---

Procès-verbaliste : Marina RUBIERA

Annexes :

- Rapport de commission.



Commune d'Anières

---

**COMMISSION :** Association Communes-Ecole  
**Séance du :** 13 novembre 2024

---

Lors de cette séance, Mme Weideli, présidente dresse un bilan positif de l'année 2023-2024.

Les nouvelles dispositions mises en place lors de l'année précédente, à savoir une nette distinction entre cours et ateliers, la suppression des journées portes ouvertes au profit de cours d'essai, ont donné entière satisfaction.

Durant l'année 2023-2024 Mmes Arter et Berthelet, coordinatrices administratives, ont étudié diverses offres de logiciels de gestion et de facturation pour remplacer celui utilisé jusqu'alors qui ne correspondait plus aux besoins de l'association. Ce nouveau programme informatique, Cogito-Sport, est entré en vigueur dès septembre 2024.

Mme Weideli remercie monsieur René Weideli créateur de l'ancien logiciel.

Elle remercie également toutes les personnes qui ont participé à la bonne marche de cette année 2023-2024.

Au cours de cette année, 13'327 ménages ont reçu le programme des cours dans les 12 communes faisant partie de l'Association.

180 cours et ateliers ont été proposés, 16 de plus que l'année précédente, 44 de ces cours sont nouveaux. 49 enseignants les dispensent.

De nouveaux créneaux horaires ont été ajoutés dans plusieurs communes.

Pendant le premier semestre, 983 inscriptions ont été confirmées. Pour le deuxième semestre, 875 ont été enregistrées. Ce qui fait en tout 1858 inscriptions.

Le nombre d'inscriptions est en hausse de 17% par rapport à l'année précédente.

Le bilan financier est positif et présente un bénéfice de 23'128 francs.

Nicole Imhof

Représentante de la commune d'Anières au sein de l'ACE.